

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 septembre 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à 18 heures, les Membres du Comité Syndical se sont réunis à la CDC du Fronsadais, 1 avenue Charles de Gaulle, 33240 Saint-Germain-de-la-Rivière, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe LE GAL.

Date de la convocation : 16 septembre 2026.

Délégués Titulaires présents :

Pour la Communauté
d'Agglomération du
Libournais :

- M. LE GAL
- Mme BERTHOME
- M. BOISARD
- M. BORDAT
- M. COSNARD
- M. DE LAUNAY
- Mme FONTENEAU
- M. MUSSOT

Pour la CDC du Grand
Cubzaguais :

- M. FUSEAU
- M. BLANC JF
- Mme RICHET

Pour la CDC Latitude Nord-
Gironde :

- M. BERNARD D
- M. CHARRIER
- M. CISNEROS
- M. DUMAS
- M. PAILLAUD
- M. PELLETON

Pour la CDC de Blaye :

- M. BERNARD JL
- M. CHAUZAT
- Mme COMBERTON
- Mme GICQUAIRE
- M. PAGE
- M. ROBIN

Pour la CDC du Fronsadais :

- M. DUBOUREAU
- Mme COLOMBANI
- M. GOUDIN
- M. MONTION
- Mme VIGIER

Pour la CDC de l'Estuaire -
Canton de Saint-Ciers-Sur-
Gironde :

- M. LAISNE
- M. DELSOL
- M. PARGADE
- M. RIVEAU

Pour la CDC du Grand Saint-
Emilionnais :

- M. BROUDICHOX
- M. AMOREAU
- M. LE PICHON
- M. MESSAHIEL

Pour la CDC du Pays de Saint-
Aulaye :

- M. SAUTREAU

Pour la CDC Isle Double
Landais :

- M. ELIZABETH

Excusés titulaire ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Pour la CALI :

- M. FERCHAUD représenté par M. LE GAL
- Mme LEMOINE représentée par Mme FONTENEAU

Pour la CDC du Grand Cubzaguais :

- Mme RICHET représentée par M. LE GAL

Pour la CDC de l'Estuaire :

- M. GANDRE représenté par M. RIVEAU

Pour la CDC Isle Double Landais :

- M. PARROT représenté par M. ELIZABETH

Délégués Titulaires excusés et suppléés, conformément aux articles 5.2 des statuts, et 9 du règlement intérieur :

Pour la CDC du Grand Cubzaguais :

- Mme DELAGARDE suppléé par Mme BOURSEAU

Invités excusés :

M. MAROIS, Président Honoraire du Smicval.
Mme TREBOUTTE, Responsable de Coutras.
Mme QUEBRET, Sous-préfète de Libourne.
Mme MOTTET, Sous-préfète de Blaye.

Nombre de délégués présents ou représentés sur les 49 membres qui composent le Comité syndical : 38.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques LAISNE.

DELIBERATION N° 2026 – 63**Autorisation de signature du marché de travaux de réhabilitation pour la création du Smicval Market du Libournais, le tiers-lieu du réemploi et de la réduction déchets - Phase II Aménagement intérieur**

Rapporteur : Arnaud PAILLAUD

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	38
Nombre de procurations	5
Nombre de votants	43
Nombre de mandats	368

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2024, n°2024-34, visant l'autorisation de signature du marché de réhabilitation pour la création du Smicval Market du Libournais, le tiers-lieu du réemploi et de la réduction déchets,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre rendu le 30 juillet 2026.

Rappel contextuel

Considérant que le Smicval Market (SMK) du Libournais sera implanté au 229 avenue de l'Épinette (à 500m de l'actuelle déchèterie) sur un foncier acquis en novembre 2021, de quasi 12 000 m² dont 4000 m² de bâti existant, à réhabiliter.

Considérant que le projet de réhabilitation a été structuré en tranches, avec une première tranche ferme pour la réhabilitation du foncier et une tranche optionnelle pour les aménagements intérieurs.

Considérant que, conformément à la délibération n°2024-34, le comité syndical a autorisé la signature du marché de réhabilitation pour la création du Smicval Market du Libournais, le tiers-lieu du réemploi et de la réduction déchets.

Considérant que le projet comprend une maison des objets, un préau des matériaux, un préau des meubles et un comptoir Répar afin de remplacer le pôle recyclage situé au CTM avenue de l'Épinette. Celui-ci devant être mis aux normes règlementaires, il a été décidé de créer un nouvel outil dans un nouveau lieu permettant ainsi une meilleure réduction des déchets tout en assurant le respect règlementaire et le bien être des agents valoristes.

Considérant qu'ajouté à la partie SMK, un tiers lieu est également créé. Celui-ci pourra proposer des ateliers de fabrication, un restaurant, un espace de sensibilisation, un espace de coworking et des ateliers, autour de l'économie circulaire et de la réduction des déchets.

Considérant que la répartition des travaux est établie comme suit :

- La phase 01 concerne les travaux d'aménagement du nouveau pôle recyclage (Maison des objets, préau des matériaux, bennes pour le tri des déchets etc.), l'intégralité des façades extérieures du projet ainsi que l'intégralité de l'aménagement extérieur.

- La phase 02 concerne les travaux d'aménagement intérieur de la partie tiers lieu citée ci-dessus.

Considérant que la présente note porte donc sur la **phase 02** et l'aménagement intérieur du bâtiment.

Décomposition du marché pour la phase II

Considérant que le projet SMICVAL MARKET DU LIBOURNAIS porte sur les travaux nécessaires à la réalisation de l'opération de réhabilitation d'anciens entrepôts logistiques en un SMICVAL MARKET / TIERS-LIEU et spécifiquement de l'aménagement intérieur des 2000m² des bâtiments tiers-lieu et artisanat.

Considérant que le marché est conclu pour une durée de 1 an, la durée des travaux étant estimée à 9 mois (dont 1 mois de préparation compris).

Considérant que le montant estimatif du marché était fixé à **1 414 730 €HT (PSE incluses)**.

Considérant que le marché comporte 14 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Désamiantage / Curage
02	Démolition / Fondation / Gros œuvre
03	ELECTRICITE CFO CFA
04	CVPS
05	ASCENSEUR
06	Etanchéité
07	Charpente bois bardage bois
08	Serrurerie
09	Menuiseries intérieures
10	Plâtrerie faux plafonds
11	Cloisons isothermes
12	Carrelage faïence sols souples
13	Peinture
14	Lot réservé à des entreprises d'insertion ayant pour support Le Nettoyage

Considérant qu'à la suite de l'analyse des offres, le 30 juillet 2026, la commission d'appel d'offre a convenu de l'attribution ci-dessous :

LOTS	MONTANT ESTIMATIF €HT	Montant du marché	Ecart estim/Marché
1	28 880,00 €	33 520,00 €	4 640,00 €
2	356 684,21 €	255 000,00 €	-101 684,21 €
3	210 000,00 €	181 035,61 €	-28 964,39 €
4	233 000,00 €	229 821,00 €	-3 179,00 €
5	26 500,00 €	32 191,00 €	4 691,00 €
6	58 059,00 €	92 500,00 €	34 441,00 €
7	78 197,97 €	76 000,00 €	-2 197,97 €
8	58 059,00 €	52 500,00 €	-4 559,00 €
9	59 216,00 €	63 544,10 €	468,21 €
10	75 828,57 €	94 500,00 €	18 671,43 €
11	13 386,00 €	18 818,98 €	5 432,98 €
12	60 224,80 €	46 292,85 €	-13 931,95 €
13	48 891,25 €	47 205,30 €	-1 685,95 €
14	8 830,00 €	9 906,69 €	1 076,69 €
Total	1 315 756,80 €	1 232 835,53 €	-86 781,16 €
PSE	98 700,00 €	57 976,63 €	-36 863,48 €
Total PSE compris	1 414 456,80 €	1 290 812,16 €	-123 644,64 €

Etant précisé que les lots 06 et 14, ayant été sans réponses, il a été privilégié de passer par le biais d'une lettre de consultation.

Considérant en conséquence que le montant total du marché s'élève désormais à :
1 290 812.16 € HT, soit un gain de 123 644.64 € HT par rapport à l'estimation initiale.

Décision

Il est demandé aux membres du comité syndical de bien **vouloir autoriser le Président à signer toutes les pièces du présent marché, marché de travaux de réhabilitation pour la création du Smicval Market du Libournais, le tiers-lieu du réemploi et de la réduction déchets - Phase II sur l'aménagement intérieur**, conformément à l'avis de la commission d'appel d'offre détaillé ci-dessus et tous documents en découlant.

Il est demandé en séance, par le président, qu'il soit procédé à un vote au scrutin secret, conformément aux statuts et au règlement intérieur, afin de permettre la mise en œuvre du vote plural.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à la majorité des Membres présents :

Pour	340
Contre	00
Abstentions	28

Décide :

Article 1 :

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces du présent marché, marché de travaux de réhabilitation pour la création du Smicval Market du Libournais, le tiers-lieu du réemploi et de la réduction déchets - Phase II sur l'aménagement intérieur, conformément à l'avis de la commission d'appel d'offre détaillé ci-dessus et tous documents en découlant.

Article 2 :

Le Président, la Directrice et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 23 septembre 2026

Publié le : 02/10/2026

**Le Président,
Jean-Philippe LE GAL**

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques LAISNE**

Signé électroniquement par : Jean-Philippe LE GAL
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : SMICVAL - Président

Signé électroniquement par : Jean-Jacques LAISNE
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : SMICVAL - JJJ